



21 propositions pour un plan national de déploiement du télétravail

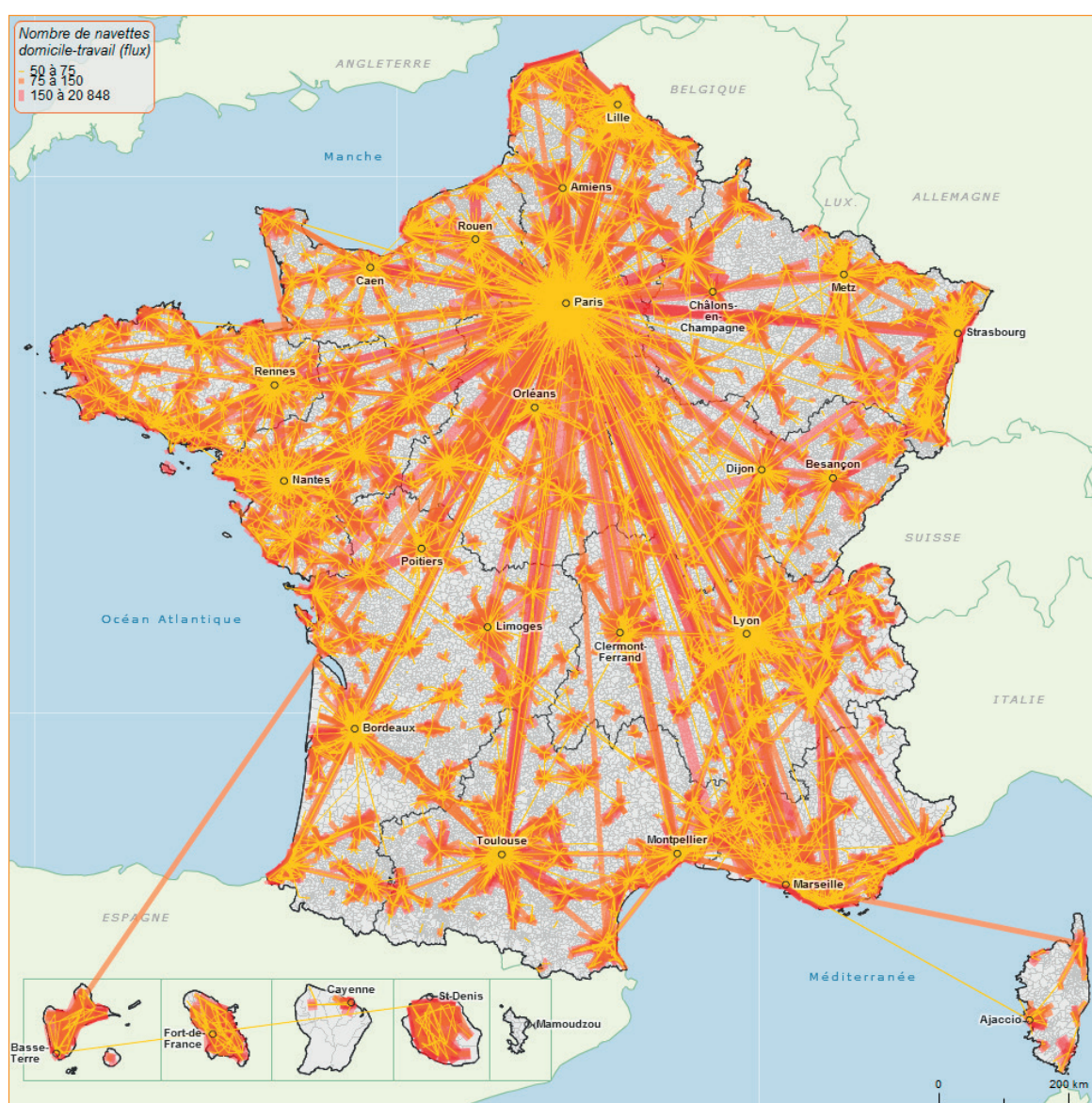
Juin 2017

Finalités d'un plan national pour le déploiement du télétravail

La France a, sur plusieurs décennies, organisé son développement économique et social au travers d'une spécialisation des métiers et des savoirs, et de la structuration de l'espace autour de grands ensembles urbains, qui polarisent aujourd'hui l'espace par un nombre croissant de déplacements contraints.

Ainsi 28,8 millions d'actifs employés parcourent en moyenne 26 km pour se rendre sur leur lieu de travail et en repartir, y consacrant chaque jour environ une heure. Ainsi, chaque année, pour que l'économie française puisse fonctionner, les travailleurs doivent effectuer plus de 6 milliards d'heures de déplacements (soit plus de 4 millions d'Equivalents Temps Plein).

Nombre de navettes domicile-travail (flux)



Source : Insee (RP), 2011 ; Observatoire des territoires © CGET 2016 - IGN GéoFla

Le gisement d'économies, de bénéfices et d'avantages issus d'une généralisation du télétravail est à apprécier à l'aune de ces chiffres-clés.

Ainsi les déplacements domicile-travail représentent en France plus de 150 milliards de kilomètres, conduisent à consommer 4 milliards de litres de carburant et à émettre plus de 5 milliards de m³ de CO₂. Ces déplacements génèrent nombre d'encombres et d'accidents routiers, fatigues, maladies et stress, placent sous tension quantité de vies personnelles et familiales, limitent le bien-être au travail et la capacité d'engagement professionnel des personnes.

Aussi il n'est pas surprenant que 83 % de personnes interrogées (sondage Odoxa 2015)¹ soient favorables à la généralisation du télétravail.

En décidant d'élaborer un plan national de déploiement du télétravail² le gouvernement relève six principaux enjeux perceptibles par les individus, les entreprises et les territoires :

- **La qualité de vie au travail**, et la qualité de vie en général, qui font l'objet d'importantes attentes. Le télétravail peut constituer une réponse à ces attentes dans la mesure où les modalités de sa mise en œuvre sont discutées au sein des entreprises et des organisations et qu'elles permettent de concilier la poursuite normale des activités, le partage du travail et la vie collective, tout en veillant à éviter les risques d'isolement de certains salariés.
- **La compétitivité des entreprises**, puisque différentes enquêtes convergent et montrent que la productivité des salariés s'accroît d'environ 22 % lorsqu'ils passent en position de télétravail³ ;
- **Le dynamisme et l'attractivité des territoires**, que les télécentres et centres de co-working soutiennent où ils sont implantés, par un accroissement de la demande de services émanant des télétravailleurs tout comme par une contribution à la modernisation de l'image des communes concernées, ou encore les nouvelles possibilités offertes de rester installé sur un territoire choisi grâce aux technologies permettant le travail à distance ;
- **L'égalité professionnelle** : le télétravail constitue une opportunité pour l'égalité femme-homme en permettant un partage plus équilibré entre les sexes de très nombreux métiers et en assurant une meilleure répartition entre femmes et hommes dans l'exercice des responsabilités professionnelles et familiales. Le télétravail s'inscrit aussi dans la lutte contre les discriminations professionnelles, l'employabilité des personnes en situation de handicap, l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes ;
- **La transformation numérique de la société** : en adoptant le télétravail comme nouveau mode d'organisation, de très nombreux managers et salariés vont mieux maîtriser différents apports du numérique, contribuer à la modernisation de l'activité dans les entreprises et dans l'administration, de progresser dans l'usage de la dématérialisation des services aux publics comme dans la connaissance du large panel de solutions numériques, généralisées avec le déploiement du très haut débit.
- **Le développement durable** apparaît en filigrane de chacune de ces cinq finalités : qu'il s'agisse de la place de l'humain dans la chaîne de valeur, de la réduction de l'empreinte carbone, de la pollution de l'air, de la transition énergétique ou de l'organisation des activités économiques responsables, le télétravail définit par essence des modes d'organisation centrés sur l'efficacité du geste professionnel, sur la cohésion des organisations et il doit permettre une meilleure prise en compte de l'humain.

Certes, le télétravail ne concerne chaque métier qu'à raison de la proportion des tâches basées sur le traitement et l'émission d'informations, mais cette proportion s'accroît comme on le constate sur le temps long dans tous les métiers et les secteurs d'activité avec le développement de fonctions d'études, de monitoring, de régulation, de formation, d'administration des services, d'enseignement, de recherche, d'information et des différentes professions intellectuelles liées à l'administration ou à la gouvernance.

1 Sondage Odoxa 2015 <http://www.odoxa.fr/sondages/le-rendez-vous-de-l-innovation/>

2 Décision du Comité interministériel aux ruralités du 1^{er} mars 2015

3 Étude DGE, 2014

Depuis quelques mois toutes les observations convergent : les acteurs économiques s'emparent du télétravail⁴. Dans les fonctions publiques la contractualisation qui jusqu'à maintenant faisait défaut, notamment par crainte d'absence de réversibilité des situations, que la loi⁵ désormais définit comme essentielle.

Les employeurs de la sphère marchande comme du secteur public seront les véritables moteurs de cette évolution, que la puissance publique doit accompagner, et à laquelle les individus souscrivent déjà. La plupart des grandes entreprises ont initié un accord sur le télétravail, et dans la fonction publique après la publication du décret⁶ du 11 février 2016, tous les ministères ont engagé la publication des arrêtés de déclinaison définissant les conditions dans lesquelles le télétravail pourra se mettre en œuvre.

Méthode

Les propositions présentées ici sont le fruit d'une réflexion initiée depuis plus de vingt ans sous les auspices de la Datar, qui lançait successivement différents appels à projets et travaux d'études.

Depuis les initiatives et expérimentations se sont multipliées sur l'ensemble du territoire. Des études ont permis de mesurer plus concrètement les apports positifs du télétravail et ont permis de démontrer la nécessité de soutenir cette nouvelle organisation du travail. En mars 2015, le Comité interministériel aux ruralités décidait de confier au CGET un plan national de déploiement du télétravail en co-pilotage avec la Direction générale de l'Administration et de la fonction publique (DGAFP) et la Direction générale du travail (DGT).

Le travail d'instruction conduit en 2016 a réuni plus de trente partenaires en plus d'une quinzaine de réunions et comités de pilotage. Les discussions organisées autour des quatre thèmes suivants : « Entreprises », « Fonction publique », « Territoires », et « Cadre juridique » ont permis de faire émerger les trois mesures déclinées en 19 actions présentées dans ce document :

MESURE N°1

Piloter, animer et valoriser, pour accompagner les acteurs, faire connaître et valoriser les bonnes pratiques

MESURE N°2

Permettre les initiatives et les innovations, agir selon des principes partagés, pour concrétiser le déploiement du télétravail

MESURE N°3

Observer des dynamiques et mesurer les évolutions, pour une amélioration continue de la politique publique

L'objectif de ce plan d'ensemble est d'accompagner et de structurer la dynamique naissante afin qu'elle profite au plus grand nombre et soit mise en œuvre au travers d'une plus grande homogénéité entre les territoires.

4 Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

5 Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique. Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives, Loi n° 2016-1088 du 8 Août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

6 Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.



PROPOSÉES EN FAVEUR DU DÉPLOIEMENT DU TÉLÉTRAVAIL DANS LES TERRITOIRES

MESURE N°1

PILOTER, ANIMER ET VALORISER

ACTION N°1

Piloter le développement
du télétravail

ACTION N°2

Informar les organisations
(entreprises, administrations,
collectivités territoriales...)

ACTION N°3

Sensibiliser et former
les managers et les salariés

ACTION N°4

Valoriser et fédérer les acteurs
Assises annuelles du télétravail

ACTION N°5

Communiquer
auprès des publics

ACTION N°6

Expérimenter
et faire connaître

MESURE N°2

PERMETTRE LES INITIATIVES ET LES INNOVATIONS AGIR SELON DES PRINCIPES PARTAGÉS

ACTION N°7

Inscrire le télétravail
dans les politiques publiques
de développement durable

ACTION N°8

Permettre le recours
au télétravail en cas
de circonstances exceptionnelles

ACTION N°9

Accompagner la négociation
des accords paritaires
dans les organisations
et les projets d'entreprises

ACTION N°10

Sécuriser la contractualisation
du télétravail

ACTION N°11

Élaborer une charte cadre
pour les lieux d'accueil
du télétravail

ACTION N°12

Proposer une place de marché
dédiée au télétravail

ACTION N°13

Rendre l'administration
exemplaire en matière
de télétravail

ACTION N°14

Rendre l'administration actrice
du développement du télétravail
dans les territoires

ACTION N°15

Déployer un réseau de lieux
d'accueil des télétravailleurs
sur tous les territoires

ACTION N°16

Développer des outils
numériques dédiés et sécurisés

MESURE N°3

OBSERVER LES DYNAMIQUES – MESURER LES ÉVOLUTIONS

ACTION N°17

Consulter la société

ACTION N°18

Réaliser une enquête nationale
pour l'observation du télétravail
dans les territoires

ACTION N°19

Créer l'Observation nationale
du télétravail

ACTION N°20

Créer un simulateur d'impacts

ACTION N°21

Identifier et prévenir les risques
liés au télétravail

→ **ACTION N°1**
PILOTER LE DÉVELOPPEMENT DU TÉLÉTRAVAIL

OBJECTIFS

- + Piloter, évaluer et promouvoir, les évolutions du télétravail en France
- + Désigner une structure pilote en capacité d'évaluer et d'orienter les actions publiques en matière de télétravail, d'assurer le suivi d'avancement du plan voire de porter certaines des mesures proposées
- + Instruire de nouvelles propositions, en particulier : fiscalité du télétravail, évolution législative et réglementaire, négociation d'un nouvel Accord National Interprofessionnel, sécurité des données des entreprises

FINALITÉ

Transformation numérique

INDICATEUR

Sans objet

CIBLES

Décideurs publics

DESCRIPTION

Sur le modèle américain qui s'est doté d'une agence fédérale pour le développement du télétravail dans l'administration fédérale, il s'agit d'organiser ou déléguer à une structure existante, les missions de pilotage et d'évaluation en continu des politiques et dispositifs de soutien au télétravail. La mise en place d'une mission de préfiguration dans les premières années de l'application du plan permettra de définir le rattachement, les conditions et les moyens de fonctionnement de cette structure.

→ **ACTION N°2**
INFORMER LES ORGANISATIONS
(ENTREPRISES, ADMINISTRATIONS, COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES...)

OBJECTIF

- + Informer les entreprises et en particulier les PME-TPE, les administrations de l'État et les collectivités territoriales des modalités de mise en œuvre du télétravail

FINALITÉS

Compétitivité des entreprises
 Transformation numérique

INDICATEURS

Participants aux réunions

CIBLES

Entreprises, partenaires sociaux
 à l'échelon régional, acteurs publics
 de tous niveaux

DESCRIPTION

Sous la responsabilité d'un « référent télétravail régional », constituer dans chaque région un groupe (Sgar, Direccte, Aract, DRDFE, CCI, CMA, Afpa, Pôle emploi, université, conseil régional...) en charge d'animer des actions à l'attention du tissu économique local autour du télétravail. Cette animation pourra prendre la forme d'une série de rencontres, à tenir dans le courant de l'année 2017-2018. Il s'agit également d'organiser l'essaimage d'information sur le télétravail dans l'administration en s'appuyant pour l'administration déconcentrée, sur le réseau des conseillers d'organisation dans les régions dotées de ce dispositif ou sur le réseau des RH de l'administration pour les autres régions. Le « référent régional télétravail » pour l'administration de l'État s'assurera des liens entre les initiatives pour les différents publics et organisera au moins une fois par an des Rencontres régionales du télétravail. Ces démarches pourront être accompagnées par le réseau des Aract et s'appuyer sur la mise à disposition d'un kit de sensibilisation élaboré en collaboration avec l'Anact. Ce réseau pourra également s'appuyer sur le CNFPT et ses antennes régionales afin d'accompagner les collectivités locales qui souhaiteraient déployer le télétravail dans leurs services. De même la DGCS, grâce au réseau des DRDFE et DDDFE pourra assurer efficacement la territorialisation du PNDTT.

→ ACTION N°3

SENSIBILISER ET FORMER LES MANAGERS
ET LES SALARIÉS

OBJECTIF

- + Soutenir les transformations managériales nécessaires à la mise en place du télétravail dans toutes les organisations, publiques ou privées.

FINALITÉS

Qualité de vie au travail
Égalité femme-homme

INDICATEURS

Cursus sensibilisés

CIBLES

Établissement de l'enseignement supérieurs ; Grandes écoles et centre de formation en charge de la formation de futurs managers et d'encadrants.

DESCRIPTION

Organiser une sensibilisation systématique des équipes pédagogiques des établissements de l'enseignement supérieur et des grandes écoles formant des cadres et des managers tant pour le secteur privé que public afin de les mobiliser pour intégrer systématiquement une présentation du télétravail dans les cursus pédagogiques. Sur la base d'un panel restreint mais représentatif d'établissements, mettre en place un programme de recherche-action avec les responsables pédagogiques de ces établissements et construire les outils d'information/sensibilisation qui pourront être diffusés auprès des autres établissements. L'Anact dans le cadre de son projet « Faire école » pourrait être missionnée pour accompagner cette démarche. La convention passée avec le MENSUR et le ministère de l'agriculture par le DGCS constituera également un levier important pour cette mesure.

→ ACTION N°4

VALORISER ET FÉDÉRER LES ACTEURS
« ASSISES ANNUELLES DU TÉLÉTRAVAIL »

OBJECTIFS

- + Favoriser la rencontre entre les acteurs et mobiliser une communauté nationale autour du télétravail
- + Organiser la mutualisation des démarches à partir des bonnes pratiques, garantir le respect de l'intérêt collectif

FINALITÉ

Transformation numérique

INDICATEURS

Participants

CIBLES

Acteurs du télétravail : entreprises, responsables de lieux ou de réseaux, collectivités, administrations, associations et représentants de télétravailleurs, partenaires sociaux, fournisseurs de solutions et prestataires de services

DESCRIPTION

Organiser annuellement les « Assises » nationales du télétravail

→ **ACTION N°5**
COMMUNIQUER AUPRÈS DES PUBLICS

OBJECTIF

- + Faire connaître les avantages et les limites du télétravail à tous les acteurs intéressés

FINALITÉ

Qualité de vie

INDICATEURS

Pages vues

CIBLES

Grand public, entreprises, collectivités

DESCRIPTION

Développer, maintenir et animer le site www.teletravailler.fr

Poursuivre l'animation et l'enrichissement du site.

À l'issue du contrat de maintenance initial, négocier un nouveau marché pour la maintenance corrective et évolutive du site. Y associer une prestation de management des contenus et d'animation des outils des réseaux sociaux.

→ **ACTION N°6**
EXPÉRIMENTER ET FAIRE CONNAÎTRE

OBJECTIF

- + Valoriser et faire connaître les expériences remarquables en matière de télétravail sur les territoires

FINALITÉ

Territoires

INDICATEURS

Expérimentations recensées

CIBLES

Collectivités locales, décideurs publics, porteurs de projets

DESCRIPTION

Identifier les actions de télétravail des collectivités sur le portail Atlaas de l'association Ville Internet qui pourra organiser la remise d'un label Ville Internet pour les expériences les plus remarquables consacrées au télétravail, et favorisera le partage d'expérience.

→ ACTION N°7
**INSCRIRE LE TÉLÉTRAVAIL DANS LES POLITIQUES
PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**
OBJECTIF

- + Favoriser la prise en compte du télétravail dans les politiques de développement durable et utiliser le télétravail pour favoriser le développement durable

FINALITÉ

Développement durable

INDICATEURS

Documents stratégiques concernés

CIBLES

Collectivités ; acteurs publics ; entreprises.

DESCRIPTION

Produire un guide et formuler des recommandations pour la mise en œuvre du télétravail et identifier ses impacts positifs contribuant aux finalités du développement durable. Introduire plus systématiquement, dans le cadre des politiques et dispositifs en faveur du développement durable le recours au télétravail. Plus globalement intégrer le télétravail dans les actions mises en œuvre dans le cadre des projets territoriaux de développement durable : Agenda 21, plans de déplacements, plans de continuité d'activité, plans climat énergie, SRADDET, toutes actions relatives aux transitions énergétiques, toute action territoriale de RSO/RSE...)

→ ACTION N°8
**PERMETTRE LE RECOURS AU TÉLÉTRAVAIL
EN CAS DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES
(PANDÉMIE, MÉTÉO, POLLUTION, ...)**
OBJECTIF

- + Valoriser et faire connaître les expériences remarquables en matière de télétravail sur les territoires

FINALITÉS

Territoires
Qualité de vie
Développement durable

INDICATEURS

Situation de crises ayant donné lieu à la mise en place du dispositif

CIBLES

Entreprises, salariés, collectivités

DESCRIPTION

Permettre le recours au télétravail en cas de circonstances exceptionnelles (de type pandémies, situation météorologique, alerte pollution, etc.) y compris pour les salariés ne disposant pas d'avenant à leur contrat de travail.

→ ACTION N°9
**ACCOMPAGNER LA NÉGOCIATION DES ACCORDS
PARITAIRES DANS LES ORGANISATIONS ET LES PROJETS
D'ENTREPRISES**
OBJECTIFS

- + Faciliter la négociation au sein des entreprises et des administrations pour la mise en place des accords de branches ou d'entreprises sur le télétravail
- + Veiller au respect de l'égalité professionnelle homme-femme dans la conception et la mise en œuvre des projets
- + Favoriser l'insertion et l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap

FINALITÉ

Qualité de vie au travail

INDICATEURS

Accords signés

CIBLES

Représentants des partenaires sociaux, salariés, managers, dirigeants d'entreprises.

DESCRIPTION

Diffusion et promotion du guide élaboré par les partenaires sociaux conformément aux dispositions de l'art. 57 de la loi travail du 7 août 2016. Souligner l'importance des phases d'expérimentation et de la réversibilité des mises en situation de télétravail. Rechercher les financements appropriés dans le cadre de l'appareil de formation (OPCA, Régions, État, Europe).

→ **ACTION N°10**
SÉCURISER LA CONTRACTUALISATION DU TÉLÉTRAVAIL

OBJECTIF

- + Apporter aux entreprises, managers et potentiels télétravailleurs une information claire et précise en matière de couverture d'assurance en cas d'exercice du télétravail à domicile par un salarié

FINALITÉ

Compétitivité des entreprises

INDICATEUR

Sans objet

CIBLES

Entreprises et salariés ; administrations et agents

DESCRIPTION

Engager une consultation des fédérations d'assurance et recueillir leur position en matière d'assurance des télétravailleurs.

→ **ACTION N°11**
ÉLABORER UNE CHARTE CADRE POUR LES LIEUX D'ACCUEIL DU TÉLÉTRAVAIL

OBJECTIFS

- + Promouvoir la qualité des lieux d'accueil
- + Rendre lisible l'offre et la qualité de l'offre des lieux dédiés au télétravail
- + Favoriser l'organisation en réseau des acteurs

FINALITÉ

Territoires

INDICATEURS

Chartes signées

CIBLES

Responsables ou porteur de projet d'un lieu ; collectivités.

DESCRIPTION

Développer une « Charte cadre » pour accompagner les acteurs en charge d'un projet ou de la gestion d'un lieu dédié au télétravail dans leur organisation de l'offre de service. Organiser la lisibilité des offres de service et des grilles tarifaires.

→ **ACTION N°12**
PROPOSER UNE PLACE DE MARCHÉ DÉDIÉE AU TÉLÉTRAVAIL

OBJECTIFS

- + Mailler le territoire de lieux dédiés
- + Rendre lisible cette offre au grand public
- + Faciliter le recours à ces lieux aux entreprises et administrations en mettant à disposition des outils simples et pratiques pour faciliter les opérations de réservation, facturation et de gestion des espaces

FINALITÉ

Compétitivité des entreprises

INDICATEURS

Lieux participants

CIBLES

Entreprises, administrations, salariés, travailleurs indépendants

DESCRIPTION

Il ne s'agit pas de créer une nouvelle plateforme, mais de mettre en réseau des plateformes existantes (Regus, néo-nomades, Numa, etc.) en proposant un modèle incitatif à la participation et à la collaboration. La place de marché s'adresse aux organisations (entreprises/administrations) qui souhaitent proposer du télétravail à leurs salariés et aux particuliers qui sont à la recherche d'information sur les lieux disponibles (redirection vers les plateformes spécialisées). Principe d'auto-référencement des structures et mise à disposition d'une boîte à outil pour intégrer les développements de la place de marché dans des environnements locaux, en particulier les sites des collectivités (bibliothèque d'API pour l'intégration des données et appli, etc.). À partir du référencement et des API développées mise en place d'une cartographie nationale et partagée des lieux.

→ ACTION N°13
**RENDRE L'ADMINISTRATION EXEMPLAIRE
EN MATIÈRE DE TÉLÉTRAVAIL**
OBJECTIF

- + Engager le secteur public dans une démarche active du développement du télétravail

FINALITÉS

Qualité de vie
Transformation numérique

INDICATEURS

Services expérimentaux ouverts

CIBLES

Administrations centrales
et déconcentrées,
voire toutes fonctions publiques.

DESCRIPTION

Rendre obligatoire l'expérimentation du télétravail dans au moins un service par département ministériel en administration centrale et dans au moins deux services de l'administration déconcentrée par région et par département, en vue de leur généralisation.
Valoriser les actions exemplaires conduites dans les trois fonctions publiques ou au sein des agences d'État ou locales.

→ ACTION N°14
**RENDRE L'ADMINISTRATION ACTRICE
DU DÉVELOPPEMENT DU TÉLÉTRAVAIL
DANS LES TERRITOIRES**
OBJECTIFS

- + Soutenir le télétravail dans la fonction publique et développer l'accueil des télétravailleurs dans des lieux dédiés
- + Faciliter l'organisation du télétravail dans les administrations de l'État et dans les collectivités

FINALITÉ

Territoires

INDICATEURS

Administrations engagées ; places d'accueil créées

CIBLES

Administration de l'État, centrale et déconcentrée ; administrations des collectivités ; lieux dédiés au télétravail.

DESCRIPTION

Développer au sein de l'administration la possibilité d'achats groupés ou de forfaits d'occupation dans des espaces dédiés au télétravail :

- dispositif de « chèques télétravail » pour les agents
- la mise en place de marchés cadres déclinables dans les différentes administrations centrales ou déconcentrées
- de commandes groupées de location d'espace
- par la signature d'une (ou plusieurs) convention(s) avec des réseaux de lieux déjà constitués

Soutenir par des partenariats public-privé appropriés le modèle économique de lieux dédiés au télétravail dans l'ensemble du territoire : acquisition par les administrations de droits d'usage des lieux (option conduite avec succès à Amsterdam), constitution de structures juridiques à capitaux mixtes, soutien à la création de structures au travers d'aides compatibles avec la réglementation européenne sur les aides d'État.

Cette démarche a été conduite avec succès dans la ville d'Amsterdam et permet le développement simultané du télétravail et de lieux adaptés à son exercice.

→ **ACTION N°15**
DÉPLOYER UN RÉSEAU DE LIEUX D'ACCUEIL DES
TÉLÉTRAVAILLEURS SUR TOUS LES TERRITOIRES

OBJECTIFS

- + Développer l'offre de postes de télétravail au sein des télécentres, centres de co-working et tiers lieux sur tous les territoires, en particulier ceux dont la densité démographique n'est pas assez importante pour justifier des investissements privés.

FINALITÉ

Territoires

INDICATEURS

Nombre de lieux ouverts, places d'accueil créées

CIBLES

Territoires fragiles (espaces ruraux, zones de massifs, quartiers de la politique de la ville, collectivités d'outre-mer, zones de reconversion).

DESCRIPTION

Le télétravail doit être effectué dans des conditions proches de l'environnement professionnel originel, et permettre aux télétravailleurs de s'inscrire dans des communautés évitant l'apparition de risques d'isolement. De plus la captation des gains du télétravail par les territoires nécessite la présence de réseaux à très haut débit, en cours de déploiement, ainsi que de lieux d'accueil en quantité suffisante pour rendre l'offre de prestations lisible et accessible. Le déploiement de cette offre sera donc soutenu par l'État dans les lieux où un constat de carence est avéré par un appel à manifestation d'intention d'investissement. Les collectivités territoriales ainsi que des opérateurs privés pourront, dans les limites de la réglementation relative aux aides d'État, recevoir une aide à l'ouverture de lieux d'accueil des télétravailleurs.

→ **ACTION N°16**
DÉVELOPPER DES OUTILS NUMÉRIQUES
DÉDIÉS ET SÉCURISÉS

OBJECTIFS

- + Développer des applications, donner des règles de sécurité informatiques et fournir un support numérique opérationnel spécifique au monde du télétravail, afin de garantir son bon déploiement dans un contexte approprié à la lutte contre la cybercriminalité

FINALITÉ

Transformation numérique, compétitivité

INDICATEURS

Outils créés, utilisateurs enregistrés

CIBLES

Employeurs publics et privés, télétravailleurs devront utiliser des solutions développées par la filière numérique sur la base de spécifications données par la puissance publique sous l'égide de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (Anssi)

DESCRIPTION

Développer, à partir des règles de sécurité existantes et des solutions numériques présentes sur le marché dans les domaines du travail à distance (messageries, partage d'outils et d'applicatifs, visioconférence, audioconférence...) un cadre incitatif/normatif de déploiement du travail à distance, garantissant aux usagers :

- l'application de règles de protection des données personnelles et de lutte anti-virus ;
- des seuils de qualité de service correctement identifiés ;
- des modalités claires d'interopérabilité entre les solutions de visioconférence, webconférence, audioconférence, messagerie et autres partages d'outils et applications...

**→ ACTION N°17
CONSULTER LA SOCIÉTÉ****OBJECTIF**

- + Organiser une consultation publique nationale

FINALITÉ

Transformation numérique

INDICATEURS

Contributions

CIBLE

Grand public

DESCRIPTION

Il s'agit d'organiser une consultation publique en ligne de type permettant d'enrichir les propositions du PNDTT et de recueillir les avis, témoignages et suggestions du grand public sur les pratiques de télétravail.

Outre l'opportunité de recueillir à grande échelle, les contributions d'acteurs très divers y compris celles de groupes organisés, ce débat public pourra constituer un outil de communication sur le télétravail à l'attention du grand public.

Cette consultation organisée avec l'appui d'une société spécialisée dans les CivicTech nécessite 4 à 6 semaines de consultation et 6 à 8 mois de travail de préparation et de synthèse en interne. Le scénario de la consultation sera examiné en concertation avec la DGT et soumise au Comité de pilotage.

**→ ACTION N°18
RÉALISER UNE ENQUÊTE NATIONALE
POUR L'OBSERVATION DU TÉLÉTRAVAIL
DANS LES TERRITOIRES****OBJECTIFS**

- + Connaître la situation du télétravail en France
- + Disposer d'un baromètre pérenne quantitatif et qualitatif sur le télétravail en France

FINALITÉ

Territoires

INDICATEURS

Données disponibles

CIBLES

Décideurs publics, tout public

DESCRIPTION

Suivant une périodicité régulière (ex. tous les 2 ans) conduire une enquête nationale de type Credoc, sur les pratiques du télétravail et des télétravailleurs.

L'Observatoire de la responsabilité des entreprises (Orse) pourrait être associé à cette démarche nationale, avec l'Ademe, la Dares, l'Insee...

Cette enquête comportera au moins deux volets spécifiques l'un concernant la situation dans l'administration afin de mesurer l'évolution du télétravail dans les trois fonctions publiques et le second concernant les territoires.

→ **ACTION N°19**
CRÉER L'OBSERVATION NATIONALE DU TÉLÉTRAVAIL

FINALITÉ
Transformation numérique

OBJECTIFS

- + Disposer d'indicateurs nationaux sur le nombre de télétravailleurs en France
- + Être en capacité de suivre l'évolution du télétravail en France
- + Lutter efficacement contre le télétravail gris

INDICATEURS
Données disponibles

CIBLES
Décideurs publics

DESCRIPTION

Il s'agit d'adapter les outils de la statistique nationale (INSEE, DARES) déjà disponibles, voire de créer des indicateurs nouveaux tels qu'il a pu être proposé au CNIS - Commission territoires qui s'est tenue en décembre 2016.

Il sera nécessaire d'évaluer dans quelle mesure, il sera possible d'intégrer dans ce dispositif l'apport de données extérieures par contribution publique (crowdsourcing).

La DGT et la base d'observation des accords de branches et d'entreprises en cours de constitution pourraient également être en mesure de participer à la production de ces outils statistiques.

→ **ACTION N°20**
CRÉER UN SIMULATEUR D'IMPACTS

FINALITÉS
Territoires

OBJECTIF

- + Créer, à l'usage des salariés, des employeurs et des responsables territoriaux, un outil de simulation des impacts du télétravail basé sur les analyses des gains du télétravail élaborées par le CGET
- + Informer les entreprises, les collectivités, les administrations et les salariés des gains que permet le télétravail, convaincre sur ces avantages et bénéfices et favoriser ainsi le passage à l'acte documenté

INDICATEURS
Régions couvertes

CIBLES
Entreprises, collectivités, administrations, particuliers

DESCRIPTION

Sur la base des premiers éléments réunis par le CGET dans le cadre de son modèle d'analyse des gains du télétravail, développer un outil d'aide à la décision mesurant ce que peut apporter la mise en place du télétravail pour les employeurs, les collectivités ou aux particuliers.

Ce simulateur, accessible en ligne, doit permettre de paramétrer les principaux éléments d'un projet de télétravail et d'identifier rapidement quels sont les effets à en attendre en termes d'économie de temps et de frais de déplacement, d'empreinte carbone, de redistribution des emplois, d'évolution de l'accidentologie, d'accroissement de la productivité du travail, d'absentéisme, d'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle...

L'outil doit être gratuit, développé au moins partiellement en open source, les données exploitées devront être mises à disposition en open data. Le simulateur sera accessible sur le site teletravailler.fr et ses modules téléchargeables depuis le même site et tous les sites partenaires.

→ **ACTION N°21**
**IDENTIFIER ET PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS
AU TÉLÉTRAVAIL**

OBJECTIFS

- + Fournir aux acteurs désireux de mettre en œuvre un projet de télétravail les éléments de connaissance et de prévention des risques associés à leur projet
- + Identifier, mesurer et évaluer les risques induits par le développement du télétravail pour les salariés et les entreprises
- + Orienter les actions publiques en matière de télétravail en tenant compte des résultats de la recherche afin de maximiser les avantages du télétravail tout en minimisant les risques

FINALITÉS

Qualité de vie au travail
Stabilité des projets
Transformation numérique

INDICATEUR

Sans objet

CIBLES

Décideurs publics, salariés, agents,
chercheurs

DESCRIPTION

Il s'agit de synthétiser l'inventaire des difficultés pouvant être associées à un projet de télétravail, et des solutions correspondantes, notamment en termes de réversibilité des situations, et introduire ces éléments dans les supports de communication (site, guides...). Des travaux de recherche universitaire pourront être soutenus pour identifier et évaluer les risques que peut comporter le télétravail tant pour les salariés (en matière de santé et bien-être des salariés, qualité de vie au travail, interférence entre la vie privée et vie familiale, allongement de la durée de travail...) que pour les entreprises et administrations (différenciation des traitements selon le caractère télétravaillable des tâches effectuées, possible désorganisation de certaines équipes, cf. cas de Yahoo).



Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

RETROUVEZ-NOUS SUR

www.cget.gouv.fr

